

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal



**Commune de
La Chapelle des Marais
(Loire-Atlantique)**

ᄀᄀᄀ ᄀᄀᄀ ᄀᄀᄀ

L'an deux mil vingt-six, le 8 du mois d'AVRIL à 18h00, le Conseil Municipal de La Chapelle des Marais, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Nicolas BRAULT-HALGAND, Maire de la Chapelle des Marais.

Date de convocation : le 2 avril 2026

***Nombre de conseillers
en exercice : 27
présents : 27
votants : 27***

Appel nominal des conseillers formant la majorité des membres en exercice.

Présents :

***Nicolas BRAULT-HALGAND - Audrey BODET - Stéphanie BROUSSARD - Céline CHANTREL
FOURE - Catherine CHAUSSE - Xavier DEHANT - Jacques DELALANDE - Nicolas DEUX - Davy
GRIGRI - Christian GUIHARD - Mylène GUIHENEUF - Flavie HALGAND - Gwendoline HELLEC -
Cyrille HERVY - Nathalie HERVY - Jean-François JOSSE - François LE GUICHET - Nadine
LEMEIGNEN - Claire LE VELLY - Sébastien LOGODIN - Jonathan MARTIN - Lydia NICOLAS -
Christelle PERRAUD - Gilles PERRAUD - Bertrand PITON - Matthieu SAJOT - Sandrine VIGNOL***

***Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Jonathan
MARTIN est désigné secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des présents.***

**D2026 04 35 - DESIGNATION DES DELEGUES
A LA MISSION LOCALE DE SAINT-NAZAIRE**

Rapporteur : Nicolas BRAULT-HALGAND

Considérant que la Mission Locale a pour but de contribuer à l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, et qu'elle propose comme moyens d'actions :

- L'accueil
- L'information,
- L'orientation
- L'accompagnement personnalisé des jeunes afin de les aider à bâtir un projet d'insertion sociale et professionnelle, en coordination avec les services de l'Etat, le Conseil Régional et l'ensemble des partenaires intervenant dans l'insertion sociale et professionnelle,
- La contribution à la mise en place des dispositifs de qualification sociale et professionnelle adaptés aux profils des jeunes et aux perspectives de développement local et régional,

- La recherche de réponses innovantes à l'ensemble des problèmes qui se posent aux jeunes de la Presqu'île guérandaise,
- La concertation entre les différents services administratifs et associations intervenant près du public concerné, notamment dans les domaines de l'information, du cadre de vie, du logement, des loisirs et des pratiques culturelles et sportives,

Considérant qu'il y a lieu de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant,

Après avoir recueilli les différentes candidatures,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
Et se prononçant conformément aux dispositions des articles L 2121-20 et L 2121-21 du CGCT,

Désigne comme déléguée titulaire :

↳ Sandrine VIGNOL

Désigne comme déléguée suppléante :

↳ Catherine CHAUSSE

**Fait à la Chapelle des Marais
Le 9 avril 2026**



**Le Maire,
Nicolas BRAULT-HALGAND**



**Le Secrétaire de Séance
Jonathan MARTIN**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes, sis 6 allée de l'Île Gloriette, BP 24111, F-44041 Nantes Cedex, dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le Tribunal Administratif de Nantes peut aussi être saisi, dans ce même délai, par l'application [telerecours citoyens](http://www.telerecours.fr) accessible à partir du site www.telerecours.fr